Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON - Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Emilie CZAJKA – Freddy POUPIN – Nadine ROCHE - Benoît ROUSSILLON et Jonathan VERGNAUD.

Excusées les conseillères municipales suivantes :
- Mme Catherine MESNARD (Pouvoir donné à M. Sébastien CHARRIAUD) ;
- Mme Mathilde COLLIGNON (Pouvoir donné à M. Jean-Pascal BLANCHON).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

1) ELECTIONS SENATORIALES : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection sénatoriale prévue le 27 septembre 2020.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 288 et R-133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code électoral, le cas échéant, l'article L,290-1 ou L-290-2, et pour les communes comprenant 7 et 11 membres, le Conseil Municipal doit élire : 1 délégué et 3 suppléants.

Monsieur le Maire appelle les conseillers suivants : Marie-Thérèse CHARRIERE et Jean-Marc BOULLET Jonathan VERGNAUD et Freddy POUPIN, afin qu'ils suivent le déroulement de l'élection.

Election du délégué titulaire : Sébastien CHARRIAUD, candidat, élu délégué titulaire à l'unanimité.
Election du 1er suppléant : Jean-Marc BOULLET, candidat, élu suppléant à l'unanimité.
Election du 2ème suppléant : Marie-Thérèse CHARRIERE, candidate, élue suppléante à l'unanimité.
Election du 3ème suppléant : Benoit ROUSSILLON, candidat, élu suppléant à l'unanimité.

2) SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 € OCTROYEES PAR LA COMMUNE EN FAVEUR DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter la liste des organismes de regroupement susceptibles d'obtenir une subvention supérieure à 23 000 € par an. Est seulement concerné le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Saint-Front-Valence-Ventouse pour un montant de 60 000 € sur l'imputation budgétaire n° 657358. Adopté à l'unanimité.

3) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un prochain conseil courant août,

Informations suivantes communiquées par :
- Emilie CZAJKA sur le Conseil d'école (30 élèves et une nouvelle maîtresse) ;
- Jean-Marc BOULLET sur la réunion du Jury d'assises (tirage au sort pour l'année 2021) : 22 communes et 2 administrés ont été tirés au sort. En revanche la commune de Saint-Front n'a pas été retenue.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il va signer la convention relative au défibrillateur et qu'il participera le 28 octobre prochain, avec les deux adjoints, à une formation intitulée « statut de l'élu ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.